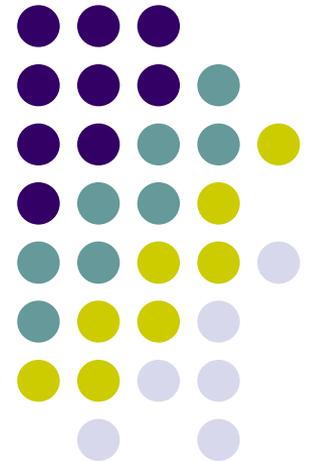


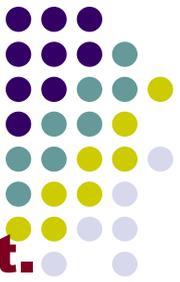
Pourquoi lutter contre les violences faites aux femmes ?

Sylvie Cromer, MCF sociologie
ILIS Université Lille 2

THOUARS 8 janvier 2016



INTRODUCTION



La violence est multiple et hétérogène, et sa prise en compte est variable historiquement et culturellement.

Les violences faites aux femmes ont été pendant longtemps invisibilisées, sur la scène politique et sociale, comme au sein des disciplines scientifiques, ou encore présentées de manière fragmentée, voire opposées l'une à l'autre et surtout hiérarchisées : violences conjugales, viols, mutilations sexuelles, harcèlement sexuel, violences commises ailleurs...

=> Que savons de ce type de violence ?

UN CORPUS DE TEXTES INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS



1. Des définitions convergentes

« Les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Déclaration ONU sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993

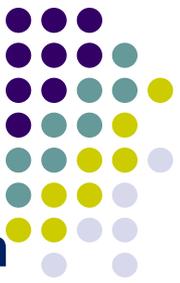


Le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée... (art.3)

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011 – entrée en vigueur le 1^{er} août 2014

2. Un cadre explicatif constant

La violence faite aux femmes ou de genre est une conséquence des inégalités structurelles entre H/F et un instrument permettant de les maintenir

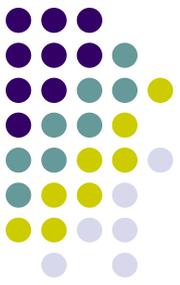


« Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes » **Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993**

« Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation; » **Convention dite d'Istanbul de 2011**

Consensus international: La violence de genre, phénomène mondial, grave violation des droits humains, et... des connaissances imparfaites

CONSTRUCTION DE LA CONNAISSANCE SUR LES VIOLENCES



1. La connaissance des violences repose sur l'organisation par les mouvements féministes et de femmes de lieux de parole et de réflexion depuis les années 1970

*** Le *point de vue* des victimes**

*** Le *continuum* des violences**

« Le recours des hommes à la violence ou à la menace contre les femmes sert deux objectifs : l'un est d'exclure les femmes de certains domaines ou de restreindre leur champ d'action, l'autre de les obliger à un certain comportement. Les deux interagissent de telle façon qu'aboutir à l'un des objectifs aide à l'aboutissement de l'autre. » (Jalna Hanmer, 1977)



Une notion-clé : la notion de continuum

2 types de continuums ou 2 niveaux :

- le continuum des formes de violence :**
verbales/psychologiques/administratives/physiques/sexuelles

- le continuum entre les types de violences :**
mutilations sexuelles /violences conjugales/harcèlement sexuel/prostitution, etc.

Dans ce continuum, le corps, voire la sexualité, reste le lieu central.

En France



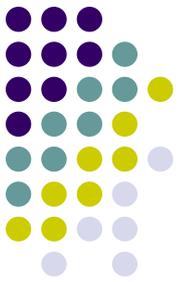
- 1) Identifier et de nommer la violence protéiforme dans ses modalités (sexuelles, physiques, psychologiques, sociales, économiques) et ses manifestations (harcèlement, coups, viols, mariages forcés, meurtres etc.).**
- 2) Rendre lisibles les violences**
- 3) Mettre en place de structures d'intervention, d'actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels**

Quelques exemples :

Permanence Violences au travail 1985

Collectif féministe contre le Viol 1986

1^{ère} campagne publique contre les violences conjugales 1989 et création des commissions départementales contre les violences



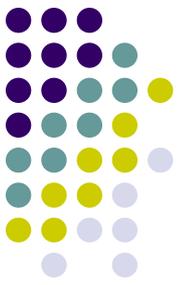
4) Modifier les lois

Exemples

- **Requalification du viol comme crime (1980)**
- **Loi du 4 avril 2006 : prévention et répression accrues en cas de violences au sein du couple**
- ✓ **Circonstances aggravantes élargies aux pacsés, aux ex-conjoints et à de nouvelles infractions (meurtres, viols, violences sexuelles)**
- ✓ **Éloignement de l'auteur du domicile de la victime**
- ✓ **Viol entre époux défini comme moyen d'assujettissement**
- ✓ **Âge nubile des femmes rehaussé à 18 ans**

2. Un objet d'étude à partir des années 1990

*** Une étude pionnière : ENVEFF (IDUP-2000)
France métropole**



Contexte

- * Conférence de l'ONU sur les femmes en 1995**
- * Consultation des associations**
- * Violences appréhendées comme instrument de contrôle social**

ENVEFF-Réunion Polynésie Nouvelle-Calédonie (2002-2003)

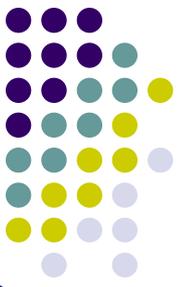
ENVEFF Martinique (IDUP CRPLC-2008) H-F

Contenu de l'étude ENVEFF



- **Enquête téléphonique par questionnaire auprès de 7000 femmes de 18-59 ans**
- **Etude des violences interpersonnelles: violences psychologiques, verbales, physiques, sexuelles**
- **Toutes les sphères de vie : dans le couple, la famille, le travail, les études et les espaces publics 12 derniers mois et au cours de la vie**
- **Objectifs :**
 - **analyser le contexte social des violences (âge, lieu, agresseurs)**
 - **étudier les réactions des victimes (résistance, silence, aide, recours...)**
 - **étudier les conséquences sur la santé mentale et physique, sur la vie familiale et sociale, et sur l'usage de l'espace public**
 - **décrire les actes sans prononcer le mot « violence » dans toutes les sphères de vie**

Quels apports de connaissances ?



- **Tous les milieux sociaux concernés**
 - **Les plus jeunes déclarent plus de violences**
 - **Les violences psychologiques sont les plus courantes**
 - **Les violences les plus graves sont familiales et conjugales**
 - **L'alcool ne joue que peu d'importance**
 - **Cumul des violences au cours de la vie et dans les sphères de vie**
 - **Les femmes en parlent pour la première fois**
 - **Peu de recours à la police ou la justice**
 - **Estimation de 50 000 viols de femmes adultes par an**
- => De nouvelles représentations de la violence émergent**

POPULATION & SOCIÉTÉS

Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France

Maryse Jaspard et l'équipe Enveff*

Comment quantifier les violences, définies comme les atteintes à l'intégrité physique et psychique de la personne? Essentiellement vécues dans la vie quotidienne, fondées sur un rapport de force ou de domination, les violences restent la plupart du temps de l'ordre du privé, circonscrites à des affaires personnelles. Elles sont souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes. Or, pour compter les violences, il faut les dire, et pour les dire, il faut les nommer : deux impératifs qui nécessitent la mise au point d'une méthode appropriée.

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, cf. encadré) est la première enquête statistique réalisée en France sur ce thème. Afin de cerner le phénomène dans ses aspects multiformes, elle prend en compte l'ensemble des violences envers les femmes d'âge adulte, quel qu'en soit l'auteur. Les femmes ont été interrogées au sujet des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles subies au cours des douze derniers mois dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches. La violence n'était jamais nommée mais repérée à travers des actes, faits, gestes, paroles.

Les agressions physiques et sexuelles peuvent être considérées des leur première occurrence comme une atteinte à l'intégrité de la personne. Pour d'autres agressions, comme les insultes, le dénigrement, le mépris, les actions de contrôle et les autres pressions psychologiques, c'est la répétition de faits apparemment anodins quand ils sont pris isolément qui finit par engendrer une situation d'emprise sur la personne. C'est pourquoi il faut recourir à des indicateurs

combinant le nombre, la nature des faits cités et leur fréquence pour obtenir une mesure graduée des violences. Ainsi, dans la vie de couple ou au travail, le degré maximal de contrainte psychologique, le « harcèlement moral », est constitué d'actes insidieux, de paroles humiliantes, qui sont répétés.

◆ L'espace sexiste des grandes métropoles

Dans la rue, les transports en commun ou les lieux publics, l'agression la plus fréquente est l'insulte ou la menace verbale (tableau 1). 13 % des femmes interrogées disent en avoir été victimes au cours de l'année; pour plus de la moitié d'entre elles, cet affront s'est répété. Dans 25 % des cas, les femmes connaissent la personne qui a proféré l'insulte. Ceci résulte du caractère dual de l'espace collectif qui est à la fois un lieu de contacts ponctuels et un lieu de rencontres et d'échanges habituels. Connaus ou non, les trois quarts des auteurs sont des hommes. L'agression verbale est plus fortement répandue dans les grandes villes et surtout en région parisienne, en liaison sans doute avec l'usage plus généralisé des espaces collectifs et des transports en commun.

Les agressions physiques – constituées des vols avec violence, coups et blessures et tentatives de meurtre – (2 %) ont été déclarées plus fréquemment par des femmes jeunes, en situation de précarité sociale ou d'isolement (chômeuses, femmes vivant seules). Les agresseurs sont en majorité des hommes (plus de 80 %).

Le fait d'avoir été suivie (5 %), qui a des connotations sexuelles, ou d'avoir été confrontée à un exhibitionniste (3 %) concerne en priorité les femmes jeunes, indépendamment de leur position sociale, et ces incidents augmentent avec la taille de l'agglomération.

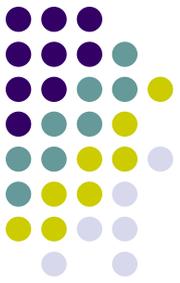
* Elizabeth BROWN, Stéphanie CONDON, Jean-Marie FUREZ, Dominique FULCZYNSKA-SCHMIDT, Amélie HÉRAL, Régine LEBLANCQ, Marie-Joséphine SIKKEL, CHRISTIAN, Marie-Ange SCHLITZ.

Encadré - Nommer et compter les violences envers les femmes
 • L'espace sexiste des grandes métropoles - p. 1 • Au travail : entre les attitudes des clients et le comportement professionnel - p. 2 • La hantise du couple : huit fois des violences - p. 3 • L'impact 50 000 femmes de 20 à 50 ans victimes de violences en France (Enveff) - p. 4



https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/18735/pop_et_soc_francaiss_364.fr.pdf
https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/18735/pop_et_soc_francaiss_364.fr.pdf

En 2015, lancement d'une nouvelle enquête consacrée aux violences : *Virage, Violences subies et rapports de genre*



- * **Echantillon : 28 000 femmes et hommes, 20-69 ans**
- * **Dans toutes les sphères de vie : Violence subie récente (12 derniers mois) et violence au cours de la vie**
- * **Téléphone et internet**
- * **DOM ultérieurement**

Voir sur le site de l'INED le site de l'enquête VIRAGE

<http://virage.site.ined.fr/>



Objectifs scientifiques

Construire une typologie des violences en fonction de leur gravité :

*** Cumul des différentes formes (verbales, psychologiques, physiques, psychologiques, économiques, administratives), répétition et ancienneté des faits**

*** Contextes : travail, études, espaces publics, vie conjugale, ex-conjoint-e, famille et les proches**

Explorer les conséquences : sociales, de santé, économiques, résidentielles, professionnelles...

Etudier les parcours : qui sont les victimes qui s'en sortent et pourquoi?

Et aussi... Produire des connaissances en population générale sur la santé, la sexualité, la vie de couple...

Exemples de questions sur les 31 items



C 3 Vous a-t-il/elle empêché-e de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de votre famille ?

jamais /une fois /quelques fois (2 à 5 fois) /souvent (6 fois ou plus) /presque toutes les semaines /tous les jours ou presque

C 5 Est-ce que votre conjoint-e/partenaire a confisqué vos papiers, les clés de la voiture, votre téléphone, votre ordinateur... ?

C 9 Il/elle n'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser... ?

C 20 Est-ce que votre conjoint-e/partenaire a lancé un objet contre vous, vous a giflé-e, mordu-e, tiré les cheveux ou vous a bousculé-e brutalement ?

C 27 Vous a-t-il/elle menacé-e avec une arme ou un objet dangereux (couteau, outil, revolver, bidon d'essence) ?

C 30 Votre conjoint-e/partenaire vous a-t-il/elle forcé-e à avoir avec lui/elle un rapport sexuel avec vous contre votre gré ?

Considérez-vous ce fait comme...très grave /assez grave /pas grave

+ concomitance ou cumul avec d'autres faits de violence, ancienneté, répercussions et conséquences (en termes de santé, d'émotions, de perturbations de différente nature sur les trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, sociales...), recours mobilisés (en avoir parlé, à qui, avoir porté plainte...)

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE ?



Caractéristiques

Une situation d'emprise exercée sur l'autre
Exercice d'un contrôle de l'autre
L'instauration d'un rapport de domination
Perte d'autonomie chez la victime

Attention : Distinguer violence et conflit



* La violence conjugale est multiforme

- **Verbale (insultes)**
- **Psychologique (chantage, menace de suicide, de s'en prendre aux enfants, dénigrement systématique, humiliation, contrôle)**
- **Menace d'usage de violence physique (casser/lancer des objets, mimer le fait de frapper)**
- **Physique (frapper, gifler, bousculer, coup de pieds, de poings, avec ou sans objet, tentatives d'étranglement, menace d'une arme...)**
- **Sexuelle (rapport forcés et tentatives)**
- **Économique (confiscation du revenu, confiscation de la carte bancaire...)**
- **Administrative (confiscation des papiers d'identité, passeport, permis de conduire)**
- **Exploitation du travail domestique**

Tableau 2 - Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois selon la situation de couple au moment de l'enquête (en %)



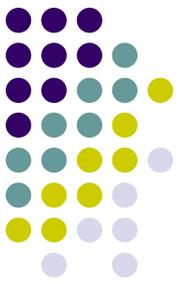
Type de violence	En couple (n=5 793)	Plus en couple (n=115)	Ensemble (n=5 908)
Insultes et menaces verbales	4,0	14,8	4,3
- dont répétées	1,6	8,1	1,8
Chantage affectif	1,7	8,2	1,8
Pressions psychologiques	36,5	59,4	37,0
- dont répétées	23,5	52,4	24,2
- dont harcèlement moral (1)	7,3	27,3	7,7
Agressions physiques	2,3	10,2	2,5
- dont répétées	1,3	6,9	1,4
Viols et autres pratiques sexuelles imposées	0,8	1,8	0,9
Indice global de violence conjugale (2)	9,5	30,7	10,0

(1) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

(2) Avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles.

Champ: femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

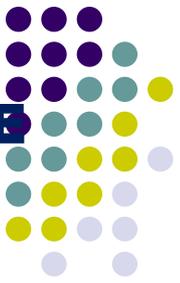
Source : enquête Enveff, 2000.



ENVEFF montre :

- **Un phénomène social transversal**
- **L'importance des violences psychologiques dans la conjugalité**
- **Une surexposition aux plus jeunes âges**
 - **Effets d'âge, de génération, de mémoire : difficultés d'interprétation (résultat « classique », difficultés habituelles)**
 - **De probables difficultés d'entrée dans la conjugalité**
- ***Exit* le stéréotype des « femmes battues » => « femmes en situation de violence conjugale »**
- **Des corrélations fortes entre l'existence de violences et les séparations conjugales**

ENQUETE CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ (ONDRP-INSEE depuis 2007)



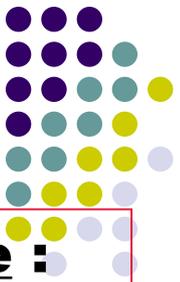
**Mesure de la délinquance et la criminalité (dont vols, cambriolages, nuisances sonores dans le quartier...) .
Insistance sur l'insécurité**

Concerne les 2 sexes

MAIS uniquement 6 questions sur les violences physiques et sexuelles, sans description fine, ni contextualisation, ni prise en compte de la gravité

ENVEFF et CVS

comparaisons violences conjugales



Téléphone en 2000
Femmes : 20-59 ans

22 items qui couvrent
toutes les formes de
violence et répétition

Des **indicateurs complexes**
de violence

Prise en compte de la
répétition de chaque forme
de violence et de leur
cumul

Prise en compte de la
gravité

Face à face sous casque :
2009

Femmes et hommes : 18-75
ans

6 questions sur les
violences physiques et
sexuelles

Postulat que la **violence**
physique est plus la grave

Pas de prise en compte de
la répétition des faits

Pas de construction de
degré de gravité

NOMBRE DE FEMMES SE DÉCLARANT VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES DE LA PART DU CONJOINT OU EX-CONJOINT SUR UNE ANNÉE



217 000

Dont
15% qui portent
plainte



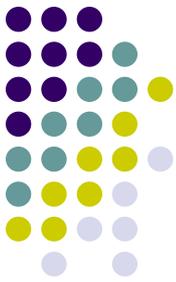
77 000

Dont
6% qui portent
plainte

Source : les chiffres-clés de l'égalité

Mais il faudrait :

- Examiner les **conséquences physiques et psychologiques**
- Examiner **la fréquence et le cumul**
- Exclure la mesure des situations de **conflit**





NOMBRE DE DECÈS AU SEIN DU COUPLE, PAR SEXE, ET IMPACT SUR LES ENFANTS EN 2013

1
femme décède
tous les 2,8 jours,
victime
de son conjoint



- 21 victimes collatérales (hors enfants)
- 13 victimes couples non officiels
- 33 victimes enfants
- 65 suicides des auteurs

= 278 décès

19 %
des homicides
en France

IMPACT DES HOMICIDES CONJUGAUX SUR LES ENFANTS

Enfants présents
lors de l'homicide

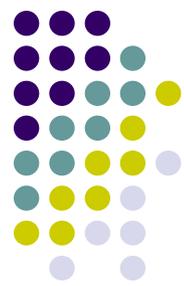
46

Enfants orphelins de père
ou de mère suite aux homicides

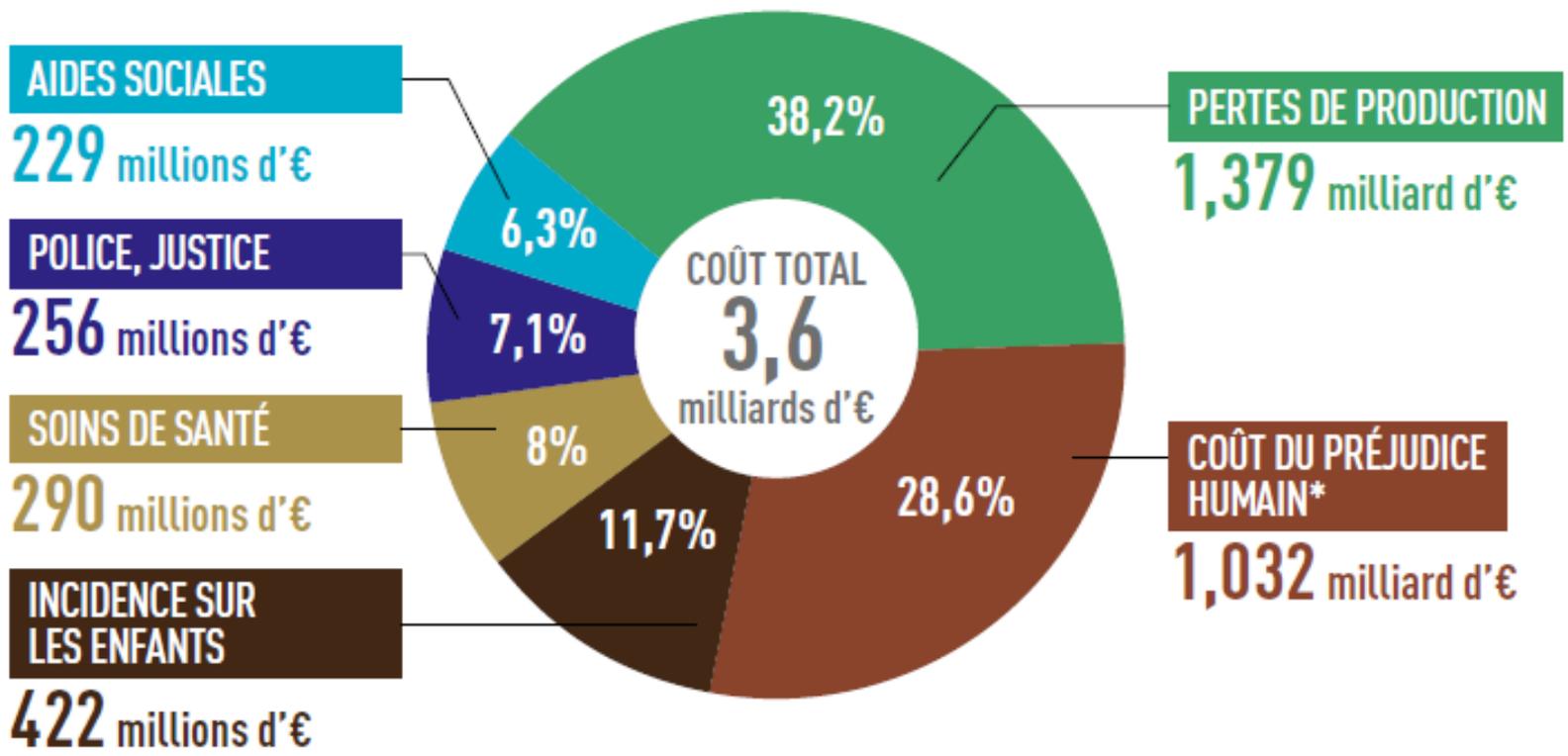
118

Champ : France y compris outre-mer.

Source : les chiffres-clés de l'égalité



Le coût économique des violences au sein du couple (2014)



* Dont conséquences des ITT et viols.

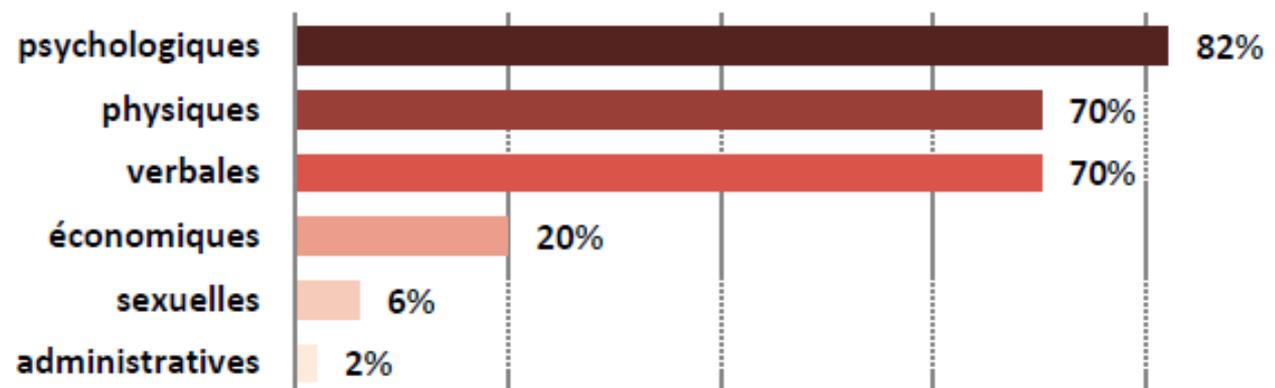
Source : Étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France, PSYTEL 2014.

Tableau 10 : Ventilation des appels au 3919 en 2014 selon le type de violences concernées

	Effectif	%
Nombre d'appels total	38 972	100 %
... dont violences conjugales	38 149	97,9%
... dont violences sexuelles	645	1,7%
... dont harcèlement sexuel au travail	128	0,3%
... dont mariage forcé / crime dit d'honneur	39	0,1%
... dont mutilation sexuelle féminine	11	-

Source : « Analyse globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Infos » » - année 2014

Figure 1 – Type de violences subies par les appelantes



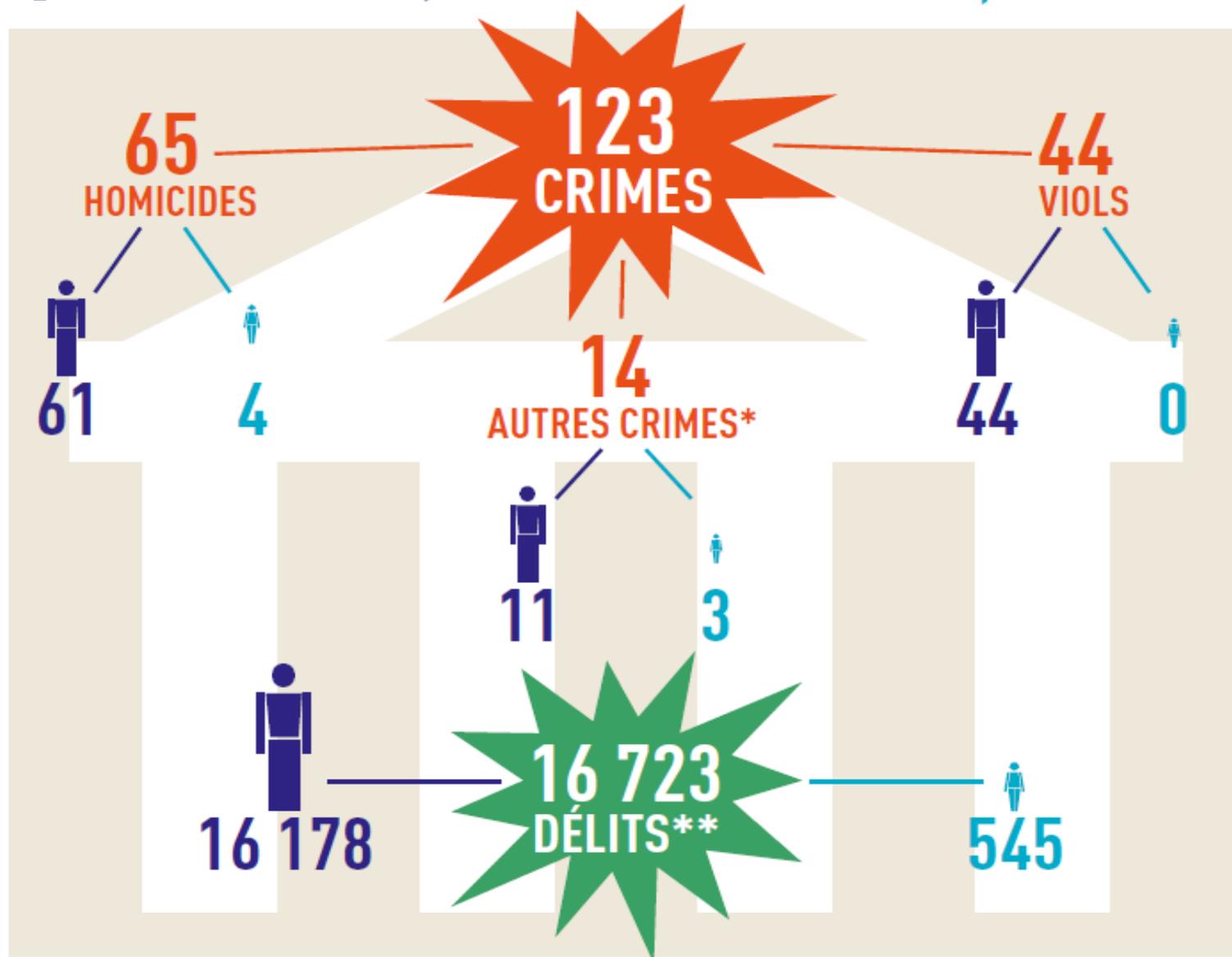
Source : Lettre de l'Observatoire national des violences

Source : « Analyse globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Infos » - 2014



CONDAMNATIONS POUR CRIMES ET DÉLITS AU SEIN DU COUPLE PRONONCÉES EN 2013

16 294 condamnés soit **96,7%** d'hommes **552** condamnées soit **3,3%** de femmes



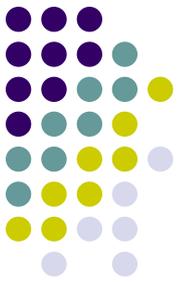
* Regroupe les violences et administrations de substances nuisibles ayant entraîné la mort ou une infirmité permanente, les tortures et actes de barbarie.

** Agression sexuelles, violences avec ou sans ITT, menaces de mort, harcèlement et autres menaces.

Source : Ministère de la Justice - SDSE - Exploitation du casier judiciaire national - Données provisoires 2013

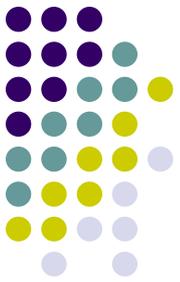
L'IMPACT DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS

Rappel des textes



**Convention internationale des droits de l'enfant
(CIDE) ONU 20 novembre 1989, entrée en
vigueur en France 2 septembre 1990**

➤ **nécessité d'accorder une protection spécifique à l'enfant**



Code civil

Art 371

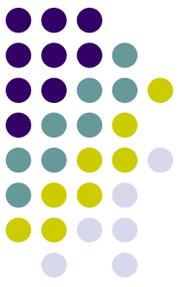
L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

Art 371-1

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.



*** Art 375 Code civil**

Si la **santé, la **sécurité** ou la **moralité** d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son **éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social** sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public**

Idées préconçues



- **Les enfants ne sont pas au courant**
- **On peut être un partenaire violent mais un bon parent**
- **Il vaut mieux éviter une séparation pour les enfants**

Les chiffres



- * **80 % des incidents, des passages à l'acte, des violences physiques ont démarré autour d'une question concernant l'enfant.**
- * **143 000 enfants** vivent dans des ménages où des femmes adultes sont victimes de violences conjugales, physiques et/ou sexuelles
- * **En lien avec ce que déclarent les femmes victimes, deux tiers de ces enfants** vivent dans un ménage où les faits de violences sont répétés.
- * **En 2014, on compte 35 enfants mineurs tués** dans le cadre de violences dans le couple. La présence des enfants n'empêche pas le passage à l'acte de l'auteur
- * **Suite aux homicides commis par un-e partenaire de vie sur l'autre, 110 mineurs sont devenus orphelins : 17 orphelins de mère et de père, 73 orphelins de mère et 20 orphelins de père.**

Conséquences

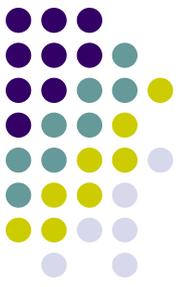


- 1) 80% des enfants sont des témoins oculaires ou auditifs**
 - même si les parents ne le pensent pas
 - même si les enfants n'en parlent pas (protection de la famille)

- 2) les 20 % des enfants restants sont témoins de la disqualification du parent victime, de l'isolement, des sensations de terreur dans la maison**

Voir Karen Sadlier

<https://www.youtube.com/watch?v=XAO1BB-WJRU>

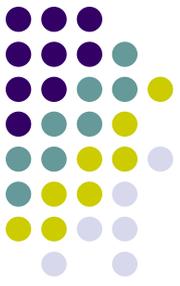


3) Effets traumatiques sur les enfants :

- **stress** (agression ou menace => réaction de « stress »)
- **peur, sentiment de culpabilité**
- **qu'est-ce que je dois faire ? Qui dois-je protéger ? (conflit de protection)**
- **troubles psychosomatiques, psy, du comportement : 60% des enfants exposés à la violence conjugale présentent un état de stress post-traumatique**
- **minimisation de la peur – Risque de reproduction**

Enfant co-victime (en Suède reçoit des indemnités)

Violence conjugale et parentalité



1) Les parents violents ont des problèmes de parentalité car ont des difficultés

- à gérer la frustration
- à éprouver de l'empathie
- à assumer la responsabilité

=> Emprise parentale

2) Conditions d'exercice de la parentalité d'un parent violent

- Reconnaitre les violences commises sur la mère
- Reconnaitre les violences subies par l'enfant
- Accepter la différenciation de l'enfant

CONCLUSIONS



- **Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 25 novembre *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes***
- **Démystifier les chiffres issus des grandes enquêtes : ils sont une construction imparfaite et non LA réalité. *Confronter les sources de données qui sont complémentaires***
- **Prendre en compte la violence de genre = la prévention et le traitement de la violence sont indispensables pour garantir l'égalité des sexes et l'accès à une citoyenneté pleine et entière**

QUELQUES RÉFÉRENCES



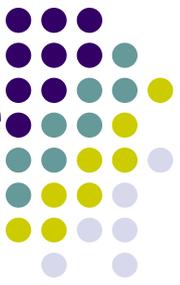
- **La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes**
<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/no4-Violences-au-sein-du-couple-et.html>
- **Observatoire de l'enfance en danger** **<http://www.oned.gouv.fr/>**
- **Les chiffres clés de l'égalité édition 2015** **http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/11/25812-DICOM-CC-complet-2015_bdpl.pdf**

A savoir... Le 3919, appel anonyme et gratuit

Des outils :

- **Sur le consentement : Consent it's simple as tea :**
<https://vimeo.com/126553913>
- **Sur les racines des violences sexistes : Dear daddy, video ONG CARE, Norvège,** **<http://www.madmoizelle.com/dear-daddy-video-pere-sexisme-478695>**
- **Voir d'autres videos sur le site** **<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/no4-Violences-au-sein-du-couple-et.html>**
- **Sur la violence psychologique : Fred et Marie** **<http://www.fredetmarie.be/>**

Annexe : Historique de la reconnaissance institutionnelle des violences



1979 Convention de l'ONU pour éliminer les discriminations envers les femmes (CEDEF), ratifiée par la France en 1983. Nouvelle approche des droits humains avec un dispositif juridique pour éliminer les inégalités entre les sexes

1980 conférence de Copenhague qui inscrit la question des violences dans les résolutions

1986 3^{ème} conférence mondiale sur les femmes de Nairobi, dont l'un des thèmes est les violences

**1993 Conférence mondiale des droits de l'homme à Vienne.
violence liée au sexe officiellement reconnue comme une
violation des droits fondamentaux des femmes.**

**1994 Commission des droits de l'homme de l'ONU / rapport
détaillé sur "les violences contre les femmes".**

**1995 Plate forme d'action de la 4^{ème} conférence mondiale des
femmes de Pékin invite les gouvernements à mener des actions
pour prévenir et éliminer la violence :**

**« Promouvoir la recherche, organiser la collecte de données et
constituer des statistiques sur la prévalence des formes de
violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence
domestiques, et encourager la recherche sur les causes, la
nature, la gravité des conséquences ainsi que l'efficacité des
mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et p
réparer »**

**1999 Reconnaissance du viol comme crime de guerre (Ex-
Yougoslavie)**

